

Publié le 06/02/2024



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 31 janvier 2024

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 15 janvier 2024 s'est réuni à Arles le 31 janvier 2024 à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 17 membres sur 23, soit 63 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Mandy GRAILLON, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Pierre RAVIOL, François JOURDAN, Bernard ARSAC, Aline CIANFARANI, Jean-Paul GAY

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Patrick de CAROLIS représenté par Pierre RAVIOL, Frédéric GIBERT représenté par Christelle AILLET, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Antoine DE LA ROCHE AYMONT, Emmanuel LESCOT

Assistaient à la séance : Christophe FONTFREYDE, Jacques NOU, Didier HONORE, Gaël HEMERY, Sébastien ABONNEAU, Jacques MAILHAN, Sandrine KIRAMARIOS, Estelle ROUQUETTE, Magali GORCE, Muriel CERVILLA, Magali BLANC, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI

Comité syndical du 31 janvier 2024
Délibération n° CS-2024-010

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20240131-CS_2024_010

DÉLIBÉRATION N°CS-2024-010

Objet : création d'un poste permanent – Technicien territorial

Le Comité Syndical,

Vu la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
Vu la délibération n°1 du 07 octobre 2022 relative à la modification des statuts,
Vu la délibération n°CS-2023-075 relative au nouvel organigramme du Syndicat,
Vu la délibération n°19 du 13 décembre 2017 créant un poste de technicien territorial sur des fonctions d'adjoint au chef de Pôle des Terrains Naturels,
Vu la délibération n°8 du 22 juin 2022 créant un poste d'ingénieur territorial sur des fonctions de chef de Pôle gestion des terrains naturels,

➤ Considérant

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue procède à une réorganisation, initiée par la modification de ses statuts et la mise en place d'une nouvelle gouvernance,
- Qu'un nouvel organigramme a été établi,
- Qu'un travail d'ajustement des moyens humains et des moyens financiers disponibles conduit à des changements d'affectations des fonctionnaires en poste, afin de concentrer les forces vives sur les missions prééminentes, en privilégiant les emplois civils aux contractuels,
- Qu'un fonctionnaire de catégorie B de la filière technique, en poste sur des fonctions d'adjoint au chef de Pôle des Terrains Naturels aux termes de la délibération n°19 du 13 décembre 2017, se voit proposer le poste de chef du Service Gestion directe des Espaces Naturels issu de la nouvelle organisation,
- Que ces missions étaient jusqu'à lors occupées par un contractuel de droit public aux termes de la délibération n°8 du 22 juin 2022,
- Que le poste issu de la délibération n° du 22 juin 2022 n'a plus lieu d'être,
- Qu'il convient de créer un poste de technicien territorial principal 2^{ème} classe en vue d'exercer les missions de chef du Service de Gestion directe des Espaces Naturels telles qu'issues du nouvel organigramme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- De créer un poste permanent de technicien territorial principal 2^{ème} classe, pour occuper les fonctions de Chef du Service Gestion directe des Terrains Naturels, par référence à la grille indiciaire de recrutement,
- De supprimer le poste crée par délibération n°8 du 22 juin 2022,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente

Anne CLAUDIUS-PÉTI



Comité syndical du 31 janvier 2024
Délibération n° CS-2024-010

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20240131-CS_2024_010